Zeitschrift: Emanzipation : feministische Zeitschrift für kritische Frauen

Herausgeber: Emanzipation

Band: 9 (1983)

Heft: 4

Artikel: le procés d'une bande de violeurs

Autor: Spillmann, Anna

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-359933

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le procès d'une bande de violeurs

Le 28 février a commencé dans un état de tension extrême le procès des 12 violeurs de la bande des "Pharaons". Les faits sont plus ou moins connus: en octobre 1981 douze hommes ont pénétré la nuit dans l'appartement qu'occupaient deux jeunes femmes, ils les ont attaquées, terrorisées et violées collectivement

L'instruction a été lente avec une tendance de banaliser l'affaire: terminée en mars 1982, le procureur n'a pris ses réquisitions qu'en août 1982 et 3 viols seulement ont été retenus alors que six ont été commis.

Onze hommes d'un côté avec leurs avocats, les deux jeunes femmes violées accompagnées de leurs avocates de l'autre, une salle pleine de femmes et d'hommes de tout âge, tel était l'image qui s'offrait ce premier jour du procès. Un public extrêmement discipliné, ce qui a permis le déroulement du procès sans le moindre incident.

La campagne de l'OFRA Genève

Pour nous il s'agissait en premier lieu de porter soutien aux victimes mais on voulait également ouvrir d'une façon plus générale la discussion sur le viol, d'essayer de rompre la silence de conspiration qui règne autour.

Un comité contre le viol qui s'était constitué pour le soutien des filles violées avait procédé à des actions du type "désignation sociale du violeur" par des barbouillages sur le lieu du travail ou le domicile des violeurs. "Ici habite P... violeur", "Ici travaille P... violeur". Ces barbouillages ont déclenché des réactions très violentes auprès des gens, ils n'ont pas avancé d'un milimètre leurs idées par rapport au viol mais ils ont eu au moins le mérite de garder l'affaire actuelle.

Nous allors, nous devrions pouvoir transformer l'intérêt des gens pour le sujet en sympathie pour les victimes et en prise de conscience de la gravité du viol. Comme les victimes étaient des squatters, un fort appui — surtout politique — devenait nécessaire. Il fallait éviter que lors des débats soit évoqué le pseudoargument acte "illégal" (squatter) contre acte illégal (violer).

Lors de la campagne il fallait aborder le problème du viol d'un point de vue constructif et pas avec des affirmations du genre "chaque homme un violeur potentiel" et des slogans appellant à la castration.

Le manifeste

En vue du procès, ce qui était le plus important était de faire admettre que le viol est un crime. Même s'il l'est selon la loi il ne l'est pas dans la conscience des gens. Pour expliquer la gravité du viol li fallait s'attaquer à une série de préjugés: préjugés quant à la personne du violeur (pauvre en manque d'affection, étranger) et quant à la victime (provocatrice, elle l'aurait cherché). Préjugés masculins adoptés malheureusement par beaucoup de femmes. Pour exprimer ces idées nous avons élaboré et lancé un manifeste. Nous l'avons fait signer massivement dans la rue et lors des manifestations publiques, nous avons demandé et reçu l'appui des organisationsféministes, syndicales et des partis.

Des personnalités politiques et du monde artistique l'ont également signé.

Là il faut parler du soutien que nous avons reçu de l'OFRA nationale qui s'est chargée de le traduire en allemand et de repercuter notre action dans les autres villes de la Suisse.

Il nous a été possible de récolter 4'000 signatures à l'espace d'un mois, résultat que nous considérons comme un succès. Nous recevons quotidiennement des manifestes signés, des témoignages...

Le déroulement du procès

Le procès s'est déroulé correctement. Le caractère criminel de l'affaire était tellement évident (une bande de douze personnes qui pénètre la nuit dans l'appartement de deux filles qui dorment) qu'il n'y avait pas de marge pour les questions devenues malheureusement classiques lors des procès pour viol (habillement de la victime, son mode de vie, consentante ou non). Il était pourtant pénible d'écouter l'acte d'accusation qui décrivait en tout détail les violances sexuelles subies par ces femmes

Les avocates des femmes violées ont voulu faire admettre la notion du viol en bande. La bande, qui pour d'autres crimes ou délits devient une circonstance aggravante ne l'est pas pour le viol. Au contraire, tous les membres de la bande peuvent se retracer derrière elle pour justifier leur présence sur les lieux du crime mais pour se disculper en disant que c'était un autre qui a commis le crime qui leur est reproché (Tel était l'attitude des inculpés lors de ce procès).

Un jury essentiellement féminin — le hasard l'a voulu — devrait se prononcer le 8 mars — encore une fois le hasard — sur cette affaire. Suivant en grande partie le substitut du procureur dans son réquisitoire, il a prononcé des peines assez sévères de 20 mois jusqu'à 5 ans de réclusion. Les avocats de la défense disaient ne pas se souvenir de peines si sévères pour ce genre d'affaires, mais le procureur exposait que ce viol est unique par sa cruauté dans la cronique judicaire genevoise. Les avocats de la défense (des violeurs) ont fait recours

La question de la repression

"Voulez-vous envoyer des pauvres gars en prison?" c'est la question que nous posent beaucoup d'hommes et même quelques femmes. Il est significatif que cette question soit posée par rapport au viol er non par rapport aux autres crimes et délits. Ce que signifie encore une fois que le viol est banalisé!

Les avocates des victimes de même que nous à l'OFRA nous n'avions pas insisté sur des peines lourdes. Ce qui nous importait était la reconnaissance de viol en tant que crime, c.-à-d. la condamnation de ces violeurs en tant que criminels. Nous savons que la prison n'est pas une vraie solution mais pour le moment nous n'avons pas d'autre alternative. Ceci nous a fait sentir le besoin d'avoir dans l'OFRA une discission plus générale sur la répression.

L'enjeu de la campagne contre le viol pour l'OFRA GE

Notre organisation — l'OFRA GE — étant jeune, la campagne contre le viol était pratiquement sa première grande apparition publique. Apparition publique à travers laquelle elle se faisait également connaître et qu'elle devrait être bien faite.

Aspect agréable: une fois que la presse locale a parlé de notre action elle a comencé à s'intéresser à toutes les activités de l'OFRA, partout en Suisse. Anna Spillmann Am 28. Februar hat der Vergewaltigungsprozess gegen die 12 Mitglieder
der "Pharaons"-Bande begonnen, die im
Oktober 1981 nachts in eine besetzte
Wohnung eingebrochen sind und die
beiden jungen Besetzerinnen vergewaltigt
haben.

Für die OFRA-Genf ging es zuerst darum, die beiden Opfer zu unterstützen, aber auch ganz allgemein die Diskussion um die Vergewaltigung an die Öffentlichkeit zu tragen, dieser die Schwere dieses Verbrechens bewusst zu machen. Denn immer noch ist Vergewaltigung zwar nach dem Gesetz ein Verbrechen aber nicht im Bewusstsein der Leute. Wir haben deshalb ein Manifest verfasst, für welches wir innerhalb von einem Monat 4000 Unterschriften gesammelt haben.

Der Prozess selber ist fair verlaufen, v.a. weil der Tatbestand so offensichtlich war. Aber es war hart, der Anklage zuzuhören, die ganz detailliert das Verbrechen beschrieb. Die Anwältinnen der beiden Frauen wollten, dass der Tatbestand einer bandenmässigen Vergewaltigung anerkannt würde, doch dies ist nach Gesetz nicht möglich. Und so kann sich jedes Mitglied der Bande hinter die andern zurückziehen und behaupten, er sei's nicht gewesen.

Der Zufall wollte es, dass die Geschworenen vor allem Frauen waren und dass sie ihr Urteil gerade am 8. März fällten: 20 Monate bis 5 Jahre Gefängnis, so lauteten die harten Strafen. Weder die Anwältinnen noch wir von der OFRA haben eine schwere Bestrafung gefordert. Für uns ist wichtig, dass Vergewaltigung als Verbrechen anerkannt wird, d.h. dass Vergewaltiger wie Verbrecher behandelt werden. Wir wissen, dass das Gefängnis keine Lösung ist, aber im Moment gibt es keine Alternative.

Dies alles hat uns gezeigt, wie sehr wir in der OFRA eine ganz grundsätzliche Diskussion über Gewalt an Frauen brauchen.

Für die OFRA Genf war die Kampagne gegen Vergewaltigung praktisch das erste Aufteten in der Öffentlichkeit. Angenehmer Aspekt beim Ganzen: hatte die Lokalpresse erst einmal von unserer Aktion berichtet, interessierte sie sich auch für die übrigen Aktivitäten der OFRA in der ganzen Schweiz.